



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Saint-Joseph-du-Lac et Deux-Montagnes concluent une entente concernant l'utilisation de l'Aréna Olympia

Saint-Joseph-du-Lac, le 5 mai 2023 – Le conseil municipal de Saint-Joseph-du-Lac est heureux d'annoncer la conclusion d'une entente avec la Ville de Deux-Montagnes concernant l'utilisation de leur infrastructure d'Aréna. Les citoyens de Saint-Joseph-du-Lac pourront désormais bénéficier des mêmes avantages que les résidents de Deux-Montagnes concernant les activités de patin libre, de hockey libre, de ringuette et de hockey. Cette entente permettra une économie significative de plusieurs centaines de dollars pour de nombreuses familles de Saint-Joseph-du-Lac.

Le maire de Saint-Joseph-du-Lac, M. Benoit Proulx, a exprimé sa gratitude envers le maire de Deux-Montagnes, M. Denis Martin, ainsi que son équipe, pour leur collaboration dans la mise en place de cette entente. Il a également souligné que cette entente représente un avantage indéniable pour les deux communautés. L'entente, qui a une durée de trois ans, permettra aux citoyens de Saint-Joseph-du-Lac de profiter gratuitement des activités de patin et de hockey libre, sur présentation d'une preuve de résidence. De plus, les joueurs et joueuses de Saint-Joseph-du-Lac inscrits à l'Association du Hockey Mineur du Lac des Deux-Montagnes et à l'Association de Ringuette Deux-Montagnes n'auront qu'à payer les frais d'inscription auprès de l'association concernée au même titre que les résidents de Deux-Montagnes.

« Je suis très heureux de cette entente qui s'inscrit dans la volonté du conseil municipal d'accorder une grande importance à la pratique de l'activité physique. De plus, cette entente permettra à nos citoyens de bénéficier d'une infrastructure d'envergure à un coût très avantageux » a commenté le maire de Saint-Joseph-du-Lac, M. Benoit Proulx.

Le conseil municipal encourage les résidents de Saint-Joseph-du-Lac à profiter de cette opportunité et à découvrir les activités offertes dans cette installation de qualité supérieure.

-30-

Renseignements :

Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
Service des loisirs, de la culture et du tourisme
450-623-1072, poste 229